

PRIX ET RÈGLEMENTS DU CONCOURS
GAGNEZ UNE CROISIÈRE VINS & PLAISIRS GOURMANDS
DU 24 MARS AU 13 AVRIL 2018 À 23H59

1. MODE DE PARTICIPATION

Pour participer au concours **Gagnez une croisière Vins & plaisirs gourmands** et courir la chance de gagner la croisière *Vins & PLAISIRS GOURMANDS*, d'une semaine pour 2 personnes de Montréal aux Îles de la Madeleine, vous devez vous inscrire directement sur le site <https://www.croisieresctma.ca/fr/concours-et-promotions>. Vous devrez compléter le formulaire de participation du concours en inscrivant votre nom, votre prénom, votre numéro de téléphone, votre adresse courriel et répondre à une question.

Un (1) grand prix sera tiré. Une (1) seule participation par personne.
Aucun achat requis.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent résider au Canada et avoir atteint l'âge de majorité selon leur province de résidence en date du 13 avril 2018. Les employés de la CTMA et du Groupe TVA, de même que leur famille immédiate ou les personnes vivant sous le même toit ne sont pas admissibles à ce concours.

3. DESCRIPTION DES PRIX

Le concours est constitué d'un (1) grand prix, d'une valeur approximative de 3 000\$ (selon la disponibilité des cabines au moment de la réservation). La valeur de la cabine de type DD (intérieure, salle de bain partagée avec lits superposés) est de 2 793,90 \$ pour 2 personnes. La valeur de la cabine de type CC (intérieure, salle de bain privée, lits superposés) est de 3 012,34 \$ pour 2 personnes.

Grand prix :

Une croisière d'une semaine, de Montréal aux Îles de la Madeleine, sous la thématique Vins & plaisirs gourmands, à bord du CTMA *Vacancier*. Le grand prix est valide pour deux (2) personnes partageant la même cabine pour la semaine du 22 au 29 juin 2018.

Ce qui est inclus:

- Croisière aller-retour, thématique *Vins & plaisirs gourmands*, pour 2 personnes de Montréal aux Îles de la Madeleine ;
- L'hébergement à bord pour 7 nuits en cabine intérieure, salle de bain privée ou partagée (catégorie CC ou DD), selon la disponibilité au moment de la réservation ;
- 14 repas sur le navire, dont deux soupers gastronomiques signés Helena Loureiro ;
- Collation entre les repas ;
- Café, thé et tisane offert en tout temps ;
- Atelier de démonstrations culinaires ;
- Atelier de dégustation de vin avec Élyse Lambert, sommelière réputée ;
- Dégustations de boissons artisanales des Îles ;
- Spectacles en soirée ;
- Ateliers d'interprétation sur les ponts extérieurs ;
- Cours de danse.

Le départ de la croisière s'effectue le vendredi après-midi au port de Montréal. L'arrivée aux Îles de la Madeleine aura lieu le dimanche matin et le départ des Îles se fera le mardi en soirée.

En raison de circonstances incontrôlables, l'itinéraire pourrait être modifié sans préavis. Si la limitation de vitesse est en vigueur, certaines escales pourraient être modifiées ou annulées sans préavis.

Frais à prévoir :

- Transport entre la demeure du gagnant et le point de départ de la croisière, ainsi que le stationnement (si requis)
- Repas du midi et du soir lors du séjour aux Îles (forfaits et excursions disponibles incluant certains repas);
- Excursions lors des escales (excursions en vente à bord du navire) ;
- Les boissons douces et alcoolisées tout au long de la croisière ;
- Les pourboires à bord du navire.

4. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Le tirage au sort du grand prix sera effectué le **17 avril 2018** à 11 h (heure de l'Atlantique), à partir de l'Intranet de www.croisieresctma.ca, au siège social de la CTMA. La première personne sélectionnée au hasard qui aura répondu correctement à la question obligatoire sera déclarée gagnante du grand prix **Croisière Vins & plaisirs gourmands d'une semaine de Montréal aux Îles de la Madeleine**, sous réserve de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement. La personne gagnante sera contactée par courriel le jour du tirage. Le prix sera ensuite envoyé au gagnant par courriel dans les dix (10) jours suivant sa confirmation par courriel. **Le prix sera effectif seulement pour la croisière thématique décrite ci-haut.**

5. RÈGLES GÉNÉRALES

5.1 Pour être déclaré gagnant, le participant devra, au préalable, répondre correctement à une (1) question obligatoire

5.2 La personne qui gagne un prix ainsi que la personne qui l'accompagne (ou dans l'éventualité où la personne qui accompagne le gagnant est mineure, les parents ou tuteurs de l'accompagnateur) doivent consentir si requis, à ce que son (leur) nom et/ou son (leur) image, notamment sa/leur photo et/ou sa (leur) voix soit (soient) utilisé(e)(s) à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.

5.3 Le gagnant devra signer un document attestant de son admissibilité, telle que précisé au paragraphe 2 du présent règlement, et dégageant les Croisières CTMA et les partenaires associés au concours de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

5.4 Le prix devra être accepté tel quel et ne pourra être échangé contre une somme d'argent, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée.

5.5 En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit au présent règlement, les Croisières CTMA se réservent le droit de substituer en tout ou en partie le prix pour un ou des prix d'une valeur approximativement équivalente.

5.6 En cas de non-réclamation dans les 10 jours suivants l'envoi courriel ou de refus du prix, un deuxième tirage au sort sera effectué pour déterminer un nouveau gagnant.

5.7 Le refus du prix libère de toute obligation les Croisières CTMA ainsi que les partenaires associés au concours.

5.8 Les Croisières CTMA n'assument aucune responsabilité résultant de pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier reçu, erreurs d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou

téléphoniques, perte ou vol de données informatiques ou téléphoniques, bris de logiciel ou matériel informatique, appels frauduleux ou autres erreurs.

5.9 Les Croisières CTMA n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

5.10 Votre nom, votre prénom, numéro de téléphone et votre adresse courriel sont recueillis aux fins de l'administration du présent concours. Ces renseignements ne serviront à aucune autre fin sans votre consentement. En fournissant ces renseignements, vous consentez cependant à leur utilisation aux fins indiquées.

5.11 Les noms et adresses électroniques des personnes participantes au présent concours et qui auront coché la case *Je veux recevoir l'infolettre* pourront servir à constituer une banque de données informatiques, laquelle pourra être utilisée exclusivement par les Croisières CTMA pour l'envoi de bulletins électroniques. Ces envois électroniques ne serviront qu'à des fins exclusives de promotion, d'information de la destination et/ou du service maritime.

5.12 La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement dont les Croisières CTMA se chargeront de l'application.

5.13 Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

5.14 Le règlement du présent concours est disponible sur le site Internet des Croisières CTMA situé à l'adresse suivante : <https://www.croisieresctma.ca/fr/concours-et-promotions>

Croisières CTMA
435, chemin Avila-Arseneau
Cap-aux-Meules, Québec
G4T 1J3
Tél. : 418-986-6600
info@ctma.ca